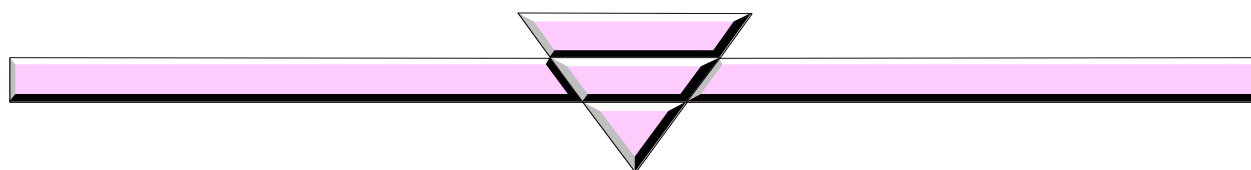


Syndicat mixte Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE



ACCOMPAGNEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FILIERE MARAICHERE

Cahier des charges

TABLE DES MATIERES

1 - PARTIE 1 : Objet et contexte	1
1.1 Objet du marché	1
1.2 Contexte	1
2 - PARTIE 2 : Clauses techniques	4
2.1 Objectif général de la mission	4
2.2 Aire géographique et filière ciblées	4
2.3 Prestations attendues	4
2.4 Livrables et format	6
2.5 Conditions générales de réalisation des prestations	6
2.6 Contact	6
2.7 Financements des prestations	6
3 PARTIE 3 : Modalités administratives	8
3.1 Maître d'ouvrage	8
3.2 Interlocuteurs	8
3.3 Objet du marché	8
3.4 Conditions de la consultation	8
3.5 Déroulement de la consultation	8
3.6 Examen des offres et sélection des candidatures	9
3.7 Modalités de règlement des prestations	9
3.8 Modalités d'interruption ou de suspension des missions	10
3.9 Renseignements complémentaires	10

PARTIE 1 : OBJET ET CONTEXTE

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges concerne **l'accompagnement de la structuration de la filière maraîchère**. Il s'agit d'une des actions identifiées dans le plan d'actions opérationnelles du projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie.

1.2 CONTEXTE

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43e Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de PNR en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

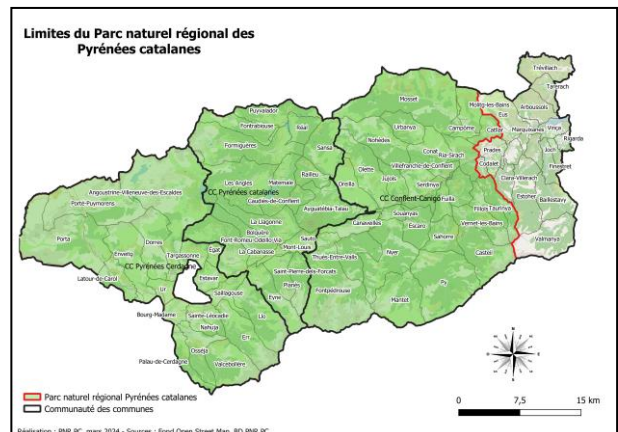
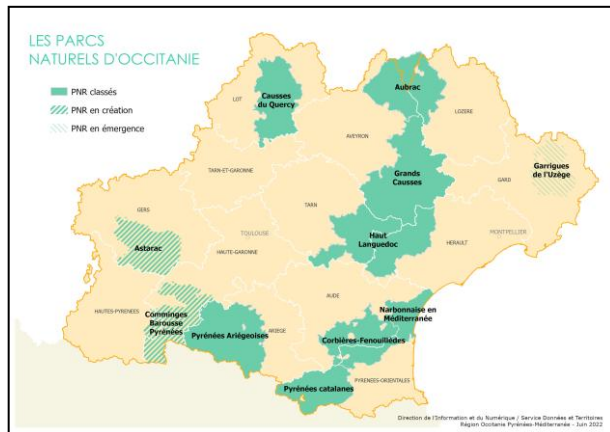
- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis.
- Protéger les paysages et les patrimoines.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie.
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

Au niveau du contexte agricole, le territoire actuel du PNR PC est fortement marqué par l'activité agricole, principalement liée à l'élevage, qui modèle les paysages, contribue au développement économique, à la valorisation des produits et au maintien des milieux naturels diversifiés du territoire.

De ce fait, il a inscrit dans sa charte 2014-2029 plusieurs objectifs et mesures à mettre en œuvre pour accompagner l'agriculture sur son territoire et ainsi, en complémentarité avec les autres acteurs, s'investit fortement à travers plusieurs de ses objectifs opérationnels :

- **1.1.4. Soutenir les pratiques agricoles durables** : soutenir l'activité pastorale, sécuriser le foncier, communiquer sur l'intérêt des bonnes pratiques agricoles, continuer à faire évoluer les pratiques vers une agriculture durable.
- **1.2.3. Réduire la consommation d'espace par un urbanisme de qualité visant la préservation des terres agricoles et des espaces naturels.**
- **3.2.1. Dynamiser les filières de production et savoir-faire locaux** : connaître, maîtriser et mobiliser les ressources, développer les synergies intra et interentreprises, différencier l'offre locale sur les marchés porteurs, encourager l'utilisation des productions locales, adapter les savoir-faire traditionnels aux évolutions techniques, trouver les échelles pertinentes pour développer les productions locales.

Actuellement, le PNR PC amorce la révision de la charte avec une possible évolution du périmètre à l'échelle de l'ensemble des trois communautés de communes. Dans ce cadre, le bilan des actions, les nouveaux objectifs et enjeux sont en train d'être déterminés.



1.2.2 Le projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités »

Sur une durée de deux ans, le projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » est un projet d'animation territoriale, intégrant un plan d'actions opérationnelles, porté à l'échelle locale par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes sur le périmètre de trois communautés de communes : Conflent-Canigó, Pyrénées catalanes et Pyrénées Cerdagne dans le département des Pyrénées-Orientales. A travers une phase de concertation menée entre la fin de l'année 2023 et mars 2024, le projet a été construit avec l'ensemble des partenaires et des acteurs du territoire pour trouver des solutions collectives à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique en répondant à plusieurs enjeux et objectifs identifiés localement.

En effet, le changement climatique affecte déjà et continuera d'influer sur l'agriculture de manière significative. Sur le territoire, les variations des précipitations, avec actuellement les sécheresses importantes et la raréfaction de la ressource en eau, mais aussi d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, impactent les rendements et augmentent la vulnérabilité des agriculteurs.

Pour essayer d'enrayer les effets du changement climatique, il apparaît essentiel d'adopter des pratiques agricoles résilientes avec :

- Une adaptation, d'une part, des exploitations et d'autre part, des cultures, moins gourmandes en eau, et leur diversification.
- La préservation de la biodiversité, rendant des services écosystémiques, via, par exemple, le maintien des infrastructures agroécologiques, bénéfiques pour les cultures/troupeaux.
- La gestion durable de la ressource en eau pour sa préservation que ce soit au niveau de la quantité ou de la qualité.
- L'accompagnement des dynamiques locales en lien avec les filières ou les circuits courts pour une valorisation de la production à l'échelle du territoire. Cela participe notamment au maintien du revenu des agriculteurs, à l'autonomie des exploitations, à la diminution de l'empreinte carbone, etc.
- La sécurisation du foncier agricole pour maintenir la souveraineté alimentaire et la facilitation de l'accès à ce foncier pour conforter les exploitations ou l'installation de porteurs de projets.
- L'autonomie des exploitations via par exemple, la réduction des coûts des charges et l'approvisionnement en local.

Ainsi pour répondre à ces enjeux, à l'échelle du territoire, un plan d'actions opérationnelles construit collectivement avec les acteurs du territoire est proposé :

- Transmission et adaptation des bonnes terres du Conflent.
- Gérer durablement et collectivement les haies.
- Mettre en réseau les acteurs autour de la gestion et du partage de la ressource en eau.
- Structurer la filière maraîchère diversifiée.

- Dynamiser la commercialisation des produits locaux et les circuits courts.
- Valoriser les friches.
- Structurer un système de collecte pour valoriser les « déchets » (légumes, fruits, fumier, etc.) de certaines structures auprès des exploitations agricoles.

PARTIE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

Le présent cahier des charges concerne **l'accompagnement de la structuration de la filière maraîchère**. Il s'agit d'une des actions identifiées dans le plan d'actions opérationnelles du projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie.

2.2 AIRE GEOGRAPHIQUE ET FILIERE CIBLEES

L'accompagnement de la structuration de la filière concerne les maraîchers dans le secteur géographique du Conflent.

Le secteur d'intervention pourra s'étendre au-delà du périmètre actuel du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

C'est préférentiellement le maraîchage diversifié qui est ciblé. Si cela semble pertinent, d'autres types d'exploitations agricoles (élevage, arboriculture, etc.) incluant un atelier maraîchage et des maraîchers identifiés sur d'autres territoires pourront intégrer la démarche.

2.3 PRESTATIONS ATTENDUES

2.3.1 Objectifs

Pour assurer la souveraineté alimentaire à l'échelle locale, il semble primordial de maintenir une production agricole suffisante et une consommation locale. Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire que des filières structurées existent localement et puissent s'adapter face aux évolutions.

Actuellement, de nombreuses filières sont identifiées et structurées sur le territoire : éleveurs bovins, éleveurs de porcs, fromagers, éleveurs de volailles, etc. En revanche, même si des dynamiques existent, la filière maraîchère n'est pas ou peu structurée.

La structuration de cette dernière permettrait d'une part, de répondre à l'enjeu de maintien d'une production et d'une consommation locale en travaillant collectivement sur les questions de débouchés pour valoriser la production, d'adaptation des pratiques au changement climatique notamment en lien avec la ressource en eau et, d'autre part, de s'insérer dans un réseau d'acteurs/partenaires pour traiter des questions précédentes.

Ainsi, l'objectif de cette mission est d'accompagner la structuration de la filière maraîchère dans le secteur du Conflent.

2.3.2 Nature des prestations

Dans le cadre du projet, le prestataire coordonnera l'action relative à l'accompagnement de la structuration de la filière maraîchère. Ainsi, il devra :

1) **Accompagner les maraîchers dans la structuration d'un collectif :**

En s'appuyant sur la liste établie des maraîchers et des dynamiques existantes (groupes constitués) dans le territoire du Conflent, le prestataire devra accompagner les maraîchers pour mettre en place une organisation collective.

Pour cela, le prestataire devra :

- Réunir les maraîchers. Un retour d'expériences pourra être prévu si cela est jugé nécessaire.
- Proposer la mise en place d'une organisation en collectif adaptée aux spécificités du territoire. Le syndicat sera privilégié mais une autre forme de structure est possible si elle s'avère plus pertinente.
- Accompagner les maraîchers dans la mise en place de cette structuration.

Il est attendu que la structuration du collectif soit effective ou, du moins, bien amorcée. Si ce n'est pas le cas, les freins à la mise en œuvre de cette organisation seront identifiés et des propositions pour leur résolution seront précisées.

Si un désaccord survient entre les parties prenantes et que des freins n'ont pas permis la mise en place de certaines actions, le prestataire devra prouver qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour résoudre le problème et qu'il a testé toutes les actions envisageables dans le cadre de cette mission. Dans tous les cas, des échanges réguliers avec le PNR PC pour la mise en œuvre de la mission devront avoir lieu pour aider à la résolution d'éventuelles difficultés rencontrées.

Il est important de mentionner que le fonctionnement de la structure ne fait pas partie de la prestation.

2) **Organisation de formations et de temps d'échanges :**

Face aux enjeux actuels, afin d'accompagner ce collectif et donc cette filière sur le territoire, des formations seront organisées sur trois thématiques différentes :

- Organisation du collectif agricole.
- Gestion de la ressource en eau.
- Mutualisation de la commercialisation.

En plus de ces formations, d'autres temps d'échanges pourront être prévus (par exemple, retours d'expériences/ formation sur les sols, les changements culturels). Les modalités seront à définir avec les principaux acteurs (réunions techniques en extérieur, temps en salle, sujets à aborder).

3) **Suivi du projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » :**

Le prestataire devra participer à plusieurs groupes de travail organisés par le maître d'ouvrage, le PNR PC, ainsi qu'à plusieurs comités de pilotage afin de pouvoir faire le suivi et un retour sur l'avancement de l'action. Le maître d'ouvrage pourra demander au prestataire de prévoir du contenu pour les présentations en séances.

2.3.3 Points de vigilance

Le contenu de l'accompagnement, présenté ci-dessus, fera l'objet d'une réunion de calage au démarrage de la mission. Ce temps d'échanges aura pour but d'affiner les attendus pour qu'ils soient conformes au cadre de l'appel à projets dans lequel s'insère l'action. **Ainsi, des évolutions, par rapport à ce contenu, sont donc susceptibles d'être demandées au prestataire retenu.**

La prestation ne concerne pas la réalisation d'un diagnostic. Il s'agit bien de la mise en œuvre d'actions concrètes.

2.4 LIVRABLES ET FORMAT

Le livrable attendu est **un bilan de la mission** reprenant les trois étapes citées ci-dessus et en les détaillant. Il devra notamment intégrer les résultats atteints, les freins éventuels et les perspectives. Dans tous les cas, il devra présenter toutes les actions concrètes qui ont été menées pour atteindre les objectifs souhaités.

Il sera important de rappeler les financeurs et de faire apparaître les logos associés (ils seront mis à disposition par le commanditaire).

Le rapport sera transmis en version numérique. Le choix du format du fichier est laissé à l'appréciation du prestataire (« Microsoft word », « open office », etc.).

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés. Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser autant que de besoin.

2.5 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PRESTATIONS

2.5.1 Calendrier de la mission

Le prestataire proposera un calendrier pour la réalisation de la mission résumant les différentes phases :

- **Lancement de l'action entre mai et fin juin 2025** : organisation d'une réunion par le commanditaire pour préparer la mission.
- **Réalisation de l'animation**, en tenant compte du calendrier des maraîchers, entre 2025 et janvier 2027. Des temps d'échanges seront organisés par le commanditaire tout au long de la mission (les modalités seront à définir).
- **Finalisation de l'action** et transmission des livrables en janvier 2027 au plus tard.

2.5.2 Suivi de la mission

Le comité de pilotage, sur proposition du groupe de travail, a validé l'action à mener sur le territoire.

En plus de la chargée de mission agriculture, le comité de pilotage et, le groupe de travail associé, seront les deux instances qui suivront la mission.

Le contact technique référent est disponible ci-après. Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission. Les étapes du calendrier intégrant les temps d'échanges sont décrites dans le paragraphe 2.5.1.

2.5.3 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser autant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au PNR PC les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

2.6 CONTACT

Le responsable technique de la mission est Marine Daire, chargée de mission agriculture et environnement – 04.68.04.97.60 – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr

2.7 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

Le projet « adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » est financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie. Ce

projet bénéficie notamment d'un co-financement du FEADER. D'autres co-financeurs interviennent dans le financement du projet mais ne sont pas connus à ce jour.

PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES

3.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc

La Bastide

66 360 OLETTE

Tél : 04.68.04.97.60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

3.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges concerne **l'accompagnement de la structuration de la filière maraîchère**. Il s'agit d'une des actions identifiées dans le plan d'actions opérationnelles du projet « Adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie.

3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, sur la plateforme acheteur et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

3.4.2 Enveloppe budgétaire

L'enveloppe mobilisable pour la mission devra respecter le budget alloué au programme.

Le budget proposé doit prendre en compte l'ensemble des frais et notamment les frais de déplacement (incluant déplacement – repas – hébergement).

3.4.3 Décomposition en lots

Le marché n'est pas décomposé en lots car il s'agit d'une prestation pleine et entière.

3.4.4 Variantes

Les candidats doivent répondre à la commande de base. Ils peuvent toutefois prévoir dans leur devis des options supplémentaires.

3.4.5 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées seront terminées le 31 janvier **2027**.

3.4.6 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC et sur la plateforme acheteur, comprend le présent cahier des charges.

3.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer avant le **10 mai 2025 avant 12h00** à l'adresse suivante : marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

3.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis unitaire détaillé indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation.
Les prix (HT, TVA, TTC) intègrent l'ensemble des coûts annexes liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges.
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant d'éventuelles variantes et options (10 pages maximum).
- Un calendrier de réalisation du marché.
- Les CV de l'équipe intervenante.
- Une attestation d'absence de conflits d'intérêt.

3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

3.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures, reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas l'enveloppe budgétaire allouée au programme, seront analysées.

Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

3.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- **Valeur technique** (description de l'équipe projet, maîtrise de l'animation, connaissances du milieu agricole, expériences similaires, démarche environnementale du prestataire et spécifique au projet, calendrier) : 70 points.
- **Prix** : 30 points.

3.6.3 Notification du marché

Après attribution, le PNR PC avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires, après le délai réglementaire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de rendre infructueux tout ou partie de la consultation en cas de manque de financements.

3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le projet « adaptation agricole face au changement climatique sur le territoire des Pyrénées catalanes : défis et opportunités » est financé dans le cadre du dispositif « Coopération territoriale » de la Région Occitanie. Ce projet bénéficie notamment d'un co-financement du FEADER. D'autres co-financeurs interviennent dans le financement du projet mais ne sont pas connus à ce jour.

3.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes et validation du service fait et livrables. La facture du solde de la prestation sera transmise au PNR PC avant le 31 janvier 2027.

3.8 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

3.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les missions soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement la mission induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, l'interlocuteur à disposition des candidats est Marine Daire, chargée de mission agriculture et environnement – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.97.60.

Pour acceptation du présent cahier des charges,

Le candidat,

En date du :

Signature